



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1008

Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design -  
Approbation d'une convention cadre

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1008 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 24 000 EUROS A L'ASSOCIATION VILLAGE DES CREATEURS DU PASSAGE THIAFFAIT POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DE LA FILIERE CREATIVE MODE/DECORATION/DESIGN - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Contexte :**

Le Village des Créateurs du Passage Thiaffait est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, créée en 2001, avec le soutien des collectivités (Ville de Lyon, Métropole de Lyon et Région Rhône-Alpes), des organisations professionnelles de l'habillement et du textile et de divers acteurs de la mode pour revitaliser le quartier des Pentès de la Croix-Rousse, favoriser le développement économique et la promotion des jeunes entreprises du secteur mode/textile.

Depuis une dizaine d'années, le Village des Créateurs propose également ses services aux entreprises du secteur décoration/design. L'association accompagne les entreprises dans les domaines suivants : entrepreneuriat, développement commercial, production d'évènements, stratégie de communication, import-export, soutien logistique, etc.

L'association a son siège social dans le passage Thiaffait à Lyon 1<sup>er</sup> dans les locaux appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour l'exploitation et la gestion de : 12 ateliers/show-rooms, une boutique, un café restaurant (Traboule Kitchen installé en 2017) et un bureau. Ceci représente une surface de 798 m<sup>2</sup>.

Le Village emploie 5 salariés.

Ses principales missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises accueillant en résidence pendant 24 mois, (période renouvelables pour 12 mois), 12 marques ou plus dans 12 ateliers et ateliers/show-rooms ;
- le développement économique des entreprises adhérentes (80 marques) en mettant à leur disposition un accompagnement personnalisé, des services, des conseils, des formations et une mise en réseau ;
- le diagnostic et le conseil ante-crédation auprès des porteurs de projets mode, décoration et design dans le cadre du réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LYVE) ;
- la gestion de la boutique « Le Village des Créateurs / La Boutique » ou « VDC/B », qui est une boutique d'accompagnement pour les marques du Village des Créateurs.

Le Village des Créateurs participe à la redynamisation du quartier des Pentès de la Croix-Rousse avec 31 adhérents implantés dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Le travail du Village des

Créateurs a un impact positif sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les Pentes de la Croix-Rousse et au-delà.

Le Village des Créateurs organise également des évènements pour promouvoir l'activité de ses adhérents et participer ainsi à l'animation commerciale locale.

L'année 2020 a été perturbée par la crise sanitaire de la Covid-19, mais l'association a réadapté ses missions pour accompagner et valoriser ses adhérents et les marques accompagnées.

Elle a poursuivi :

- le développement de son offre de services, notamment en stratégie de marque, commerciale et export en adéquation avec les besoins des entreprises ;
- les actions menées par le Village des Créateurs depuis sa création comme l'accompagnement entrepreneurial, l'assistance juridique, la communication, l'appui à la stratégie et au développement commercial des entreprises ;
- des actions d'accompagnement dans les domaines du digital, du « Be to Be » (« business to business »), du « Be to C » (« business to costumer ») et en merchandizing.

De plus, un accompagnement individualisé est proposé aux résidents et adhérents selon les besoins des entreprises.

Pour l'année 2021, le Village des Créateurs continue ses actions en faveur des entrepreneurs :

- Donner de la force au dispositif d'accompagnement au service de la transition des process des créateurs pour une mode plus responsable : le Conseil d'Administration intègrera des personnalités qualifiées, renforcement de l'inclusion des entreprises du territoire ;
- Accompagner les créateurs et leur donner une visibilité dans le développement du « business to business » : organisation du forum des marques fin 2021, participation à la Fashion Revolution Week 2021 de Lyon (avril/mai 2021)
- Renforcer le B to C local des marques et leur rayonnement grand public sur le territoire : boutique multi créateurs VDC|B, les Pop-Up-Stores et boutiques éphémères, implantation d'un corner éphémère aux Galeries Lafayette pour les 4 marques lauréates du concours Talents de Mode 2020, renforcement de l'accompagnement digital ;
- Pérenniser les partenariats, actions et événements collaboratifs : partenariat avec le Textile Lab (janvier 2021), rapprochement du Grenier de LAHSO (mai 2021) concours Talents de Mode (octobre 2021) ;
- Services d'accompagnement et services mutualisés avec la gestion quotidienne de la pépinière et des adhérents, salle de réunion, studios photos, avantages liés au réseau, gestion de la boutique et show-room permanent ;
- Communication : site internet, newsletters et relations/communiqués de presse, réseaux sociaux, data presse.

Le budget prévisionnel du Village des Créateurs pour l'année 2021 est de 489 850 euros auxquels s'ajoutent 130 580 euros de valorisations en nature.

Par décision n° 2020/97 du 25 mai 2020, une subvention de 24 000 € a été accordée au Village des Créateurs.

Afin de déployer son programme d'action 2021, le Village des Créateurs sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 €

## **II- Propositions :**

Pour cette année 2021, je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville à la filière de la mode, décoration et design en approuvant une convention entre la Ville de Lyon et le Village des créateurs et en attribuant à l'association le Village des Créateurs une subvention de 24 000 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

## **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 24 000 euros est allouée à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait (dont le siège social est situé 19 rue René Leynaud à Lyon 1<sup>er</sup>), pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 65748, fonction 62, chapitre 65.
- 3- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET